

20.07.2006 – 15:44 Uhr

L'Association d'assureurs maladie Cosama a décidé de se dissoudre

Martigny (ots) -

Après une dizaine d'années d'activité, l'Association d'assureurs maladie Cosama a décidé de se dissoudre. La décision a été prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 20 juillet, à Lausanne, et prendra effet à la fin de l'année 2006. Les contrats négociés par Cosama avec les prestataires de soins seront repris par les assureurs membres de l'association. Cette dissolution n'a aucune conséquence pour les assurés.

Créée à l'origine pour coordonner l'activité et promouvoir le développement des assureurs maladie de taille moyenne de Suisse romande ainsi que pour négocier les tarifs de l'hospitalisation privée, Cosama regroupe aujourd'hui une vingtaine d'assureurs maladie représentant près de 1.5 million d'assurés. Un assuré sur cinq est ainsi affilié auprès de l'un des membres de Cosama. L'association a donc atteint une bonne partie de ses objectifs, y compris dans la promotion d'un système de santé plus équilibré au travers des conventions qu'elle a conclues avec les prestataires de soins. Dans ces conditions, les membres de Cosama ont décidé de reprendre leur liberté et de dissoudre l'association.

Les contrats conclus par Cosama avec les prestataires de soins seront repris par les membres de l'association. La continuité des contrats mis en place sera donc assurée et la dissolution de Cosama n'aura pas de conséquences pour ses partenaires ni pour les assurés affiliés à l'une des caisses membres de l'association. D'ici à la fin de l'année 2006, Cosama poursuivra du reste les négociations actuellement en cours avec ses partenaires.

Vraisemblablement certains assureurs membres de Cosama décideront de poursuivre leur collaboration sous une autre forme.

Contact:

Claude Ruey
Président de Cosama
Tél +41/79/210'84'13

Michel Reichenbach
Directeur
Mobile +41/79/797'54'11